



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**JEUDI 14 ET VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 UNE ETAPE IMPORTANTE VERS L'ATTRIBUTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE POUR LE SITE CLASSÉ DU MASSIF DE L'ESTEREL. LA DÉLÉGUÉE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES, MADAME ISABELLE POULET ET LA SOUS PREFÈTE DE DRAGUIGNAN, MYRIAM GARCIA, SALUENT L'IMPLICATION TRÈS AVANCÉE DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL PRÉSIDÉ PAR MONSIEUR GEORGES BOTELLA – (SMGSE)- DANS SA DÉMARCHÉ VERS UNE LABELISATION « GRAND SITE DE FRANCE » ET SON PROJET ET PROGRAMME D' ACTIONS DE L'OPÉRATION GRAND SITE DU MASSIF DE L'ESTEREL.**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, SMGSE, la Déléguée du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Madame Isabelle POULET, ainsi que la Sous-Préfète de Draguignan, Madame Myriam GARCIA, se réunissaient le jeudi 14 septembre et le vendredi 15 septembre au cœur du Massif de l'Estérel afin de statuer sur l'état d'avancement du projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) du site classé du Massif de l'Estérel.

La rencontre impulsée par Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte Du Grand Site de l'Estérel, rassemblait une délégation importante d'élus de tous les territoires engagés dans la démarche. Frédéric MASQUELIER, maire de Saint-Raphaël et président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, Christophe CHIOCCA, 1<sup>er</sup> Vice-président du SMGSE et adjoint au maire de Fréjus, Jean-Pierre KLINHOLFF, maire des Adrets-de-l'Estérel, Jean CAYRON, maire de Roquebrune-sur-Argens, Daniel MARIA, maire de Callas, Vice-président Dracénie Provence Verdon agglomération, René UGO, président de la communauté de commune Pays de Fayence, maire de Seillans, Eve STEINMETZ, adjointe au maire de Roquebrune-sur-Argens, Jean-Paul MONFORT, adjoint au maire de Callas, Mireille ANILLO, conseillère municipale de Puget-sur-Argens, Sylvie BLANC, conseillère municipale de Saint-Raphaël,

A l'issue de la présentation du projet par le SMGSE, des échanges qui ont suivi, et des visites sur le site classé du Massif de l'Estérel, la Déléguée Ministérielle, Madame Isabelle POULET a indiqué qu'elle était favorable au projet et au programme d'actions très pertinent du SMGSE de l'Opération Grand Site (OGS) du Massif de l'Estérel.

Madame Isabelle POULET a souligné que le SMGSE est structuré et structurant et qu'en ces qualités, dans une perspective de moyen terme, le syndicat pourra aller sereinement candidater au label grand site. Les visites sur site avec Monsieur Georges BOTELLA ont réaffirmé son rôle dans un engagement du territoire qui rassemble et donne du sens.

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète de Draguignan, a apprécié fortement la qualité du travail partenarial noué entre les différentes collectivités, parties prenantes et interlocuteurs concernés par le projet.

Les élus, les services de l'État (DDTM, DREAL, Conservatoire du littoral, Architecte des bâtiments de France, Office National des Forêts) ainsi que les Départements du Var et des Alpes-Maritimes, louent l'initiative de cette « Rencontre » pour la qualité de l'écoute de toutes et tous et la pertinence de leurs remarques. Ils reconnaissent une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel à l'endroit du SMGSE.

Cet avis favorable, qui doit encore être formalisé, marque le franchissement d'une étape essentielle vers l'attribution du label Grand Site de France. En effet, la démarche OGS est désormais officiellement dans une phase de mise en œuvre, alors que, jusqu'à maintenant, elle était en phase d'étude et de diagnostic. Cet avis acte également la reconnaissance d'un travail partenarial considérable mené depuis 2018 avec les élus locaux, les professionnels et les habitants, piloté par le SMGSE accompagné par les services de l'Etat.

A la suite de cette décision, une phase de contractualisation entre les partenaires (l'État, le site classé du Massif de l'Esterel, les collectivités partenaires, les communes situées dans le périmètre de l'OGS) s'ouvrira pour la mise en œuvre du programme d'actions (phase de travaux).

Enfin, selon la réalisation de ces actions, un dossier pour l'obtention du label Grand Site de France pourra être déposé auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Le label Grand Site de France est un label sélectif et exigeant attribué pour 8 ans. Inscrit dans le code de l'environnement depuis 2010, il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel avec l'accueil de visiteurs nombreux. La démarche OGS du Massif de l'Esterel a été engagée officiellement en 2018. Elle est animée par une volonté de préserver sans sanctuariser avec l'appui des services de l'État. Son périmètre : 23 340 ha (espace terrestre 22 194 ha, espace marin 1 146 ha 7 communes : Théoule-sur-Mer, Saint-Raphaël, Fréjus, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Les Adrets-de-l'Esterel, Roquebrune-sur-Argens Deux sites classés : Site classé du massif de l'Esterel oriental depuis 1996 (14 838 ha) et le site classé du Rocher de Roquebrune-sur-Argens depuis 1989 (807 ha). Les grandes étapes de la démarche depuis 2018 : 1er octobre 2018 Accord du ministère de l'Environnement, entrée officielle en Opération Grand Site 2018 /2022, Plan Paysage et Schéma d'accueil du Public (Diagnostics et orientations) 2022 /2023 Rédaction et validation du Tome 1, présentation du territoire et du Tome 2 Fiches Actions.